

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

29 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du vingt-deux mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI

Absents ayant donné pouvoir :

M. Guillaume GUÉRINEAU	donne procuration à M. le Maire
Mme Léa BESSIN	donne procuration à M. Christophe ANGOMARD
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à Mme Françoise NOBLET
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

26. Subventions 2021 aux associations du secteur Vie scolaire

Monsieur GUILLON rapporte :

Par le biais de subventions, la Commune accompagne les associations qui formulent une demande d'aide financière lorsqu'elles contribuent, en complément des missions de l'Education nationale, à la réussite scolaire et à l'épanouissement des élèves.

Chaque association sollicitant l'aide de la Ville, s'inscrit dans la philosophie du Projet Educatif Global pour son fonctionnement au quotidien et doit développer au minimum une action en faveur de l'école ou des enfants concernés dans son périmètre d'intervention.

I. ASSOCIATIONS PARASCOLAIRES ET DE PARENTS D'ELEVES (FEDEREES OU INDEPENDANTES)

Le montant de la subvention attribuée à chaque association a été calculé de la façon suivante :

- Une part fixe d'un montant de 170 € couvrant les frais de l'assurance responsabilité civile de l'association ;
- Une part variable calculée sur la base d'une attribution forfaitaire de 0,75 € par élève, rapportée à l'effectif global de l'école de rattachement.

ASSOCIATIONS PARASCOLAIRES	Attribution 2020	DEMANDE 2021 de l'association	PROPOSITION 2021
Amicale Laïque Bois St-Louis	352€	350€	350€
Amicale Laïque Ferrière	436€	500€	451€
ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES	Attribution 2020	DEMANDE 2021 de l'association	PROPOSITION 2021
FCPE Ferrière	436€	450€	450€
Parents d'élèves du Vieux Chêne	470€	1 100€	475€
« Les Parents du Pont Marchand »	405€	600€	407€
Parents d'élèves de la Salentine (APES)	300€	300€	300€
« Les Parents d'Emile » (Gibier)	376€	500€	366€
« Parents d'élèves du Bois St-Louis »	350€	350€	350€
AIPE Bois Raguenet	390€	490€	385€
APEL Saint-Joseph	368€	374€	374€
TOTAL	3 883€	5 014€	3 908€

II. ASSOCIATION PROPOSANT DES ACTIVITES EDUCATIVES :

Seule l'association Entraide scolaire œuvrant dans le domaine de l'accompagnement scolaire sur la Commune, en complément de l'action menée par celle des bénévoles au sein des centres socioculturels de la Bugallière et de Plaisance, sollicite une aide financière de la Ville.

Elle offre une prestation réservée aux familles à faible quotient. 20 enfants orvaltais sont concernés pour lesquels une participation financière à hauteur de 20 € chacun est proposée.

Ce qui porte le montant de la subvention à 400€.

Celui-ci est imputé sur le compte 255 6574

DECISION

Sur proposition de la commission Enfance Jeunesse et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Madame Anne-Sophie JUDALET s'étant absentée pour le vote :

- **ADOpte** les montants des subventions aux associations du secteur Vie scolaire tels que présentés dans la délibération ci-dessus.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 31 MARS 2021
Et par publication le : 31 MARS 2021

Extrait certifié conforme
Orvault, le 30 mars 2021
Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE

